

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIIN 2014

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni le vingt-quatre juin deux mille quatorze à dix-huit heures trente, à la Mairie de VEZAC, sous la présidence de M. Jean-Claude CASTAGNAU, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude CASTAGNAU, Patrick SINGIER, Sylviane QUAILLET, Lionel GUINOISEAUX, Alain BOYER, Philippe CHAULET, Sophie COURTY, Virginie HALLOUIN, Yvette REBEYROL, Audrey SABOUREAU, Christian SESTARET, Marie-Christine TREMOULET, Pascal VIONNET.

Etaient absents : Thierry TREMOUILLE, Christian ROBLES (excusés).

Thierry TREMOUILLE donne procuration à Jean-Claude CASTAGNAU.

Christian ROBLES donne procuration à Alain BOYER.

Secrétaire de séance : Sophie COURTY assistée de Dominique DOUSSEAU.

Le Maire ouvre la séance à dix-huit trente.

1. – Approbation du Procès-verbal de la réunion du C.M. du 19 Mai 2014.

2. – Remboursement de frais Convention Comenius :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour, 0 contre,
▶ ACCEPTE la prise en charge par la Commune du remboursement de frais, dans le cadre de la Convention COMENIUS 2013, à Mme AUDIT Myriam, Professeur des écoles, pour la somme de **717,65 €**. Cette somme est à imputer à l'article 62878 du budget principal de l'exercice 2014.

3. – Versement d'une subvention complémentaire 2014 à l'école de VEZAC :

Conformément à l'article L. 2311-7 du Code général des Collectivités Territoriales, il convient d'individualiser l'objet et le montant de la subvention par bénéficiaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour, 0 contre,

▶ ACCEPTE le versement d'une subvention complémentaire pour *voyage école* sur le budget de l'exercice 2014, ainsi qu'il suit :

◆ **110,00** euros à l'école de VEZAC.

Cette somme est à imputer sur l'article 6574 du budget principal de l'exercice 2014.

4. – Rapport d'activités 2013 de la CCSPN :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la constitution de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir au 1^{er} janvier 2011 et la définition d'un projet de territoire associant treize communes.

Le Président d'un établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif. Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Il prévoit notamment le montant des nouvelles Attributions de Compensation suite aux modifications des compétences de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir au 1^{er} Janvier 2014.

Ainsi Monsieur le Maire présente le rapport d'activités et le compte administratif 2013 adoptés par le Conseil communautaire (séances du 21 février 2014 et du 25 avril 2014).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour, 0 contre, Vu l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

► PREND acte de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2013.

5. – Renouveau de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de rappeler :

Qu'en janvier 2009, la Caisse Nationale des Allocations Familiales a lancé un appel à candidature pour expérimenter une nouvelle « convention territoriale globale de service aux familles ».

La CAF de la Dordogne a été retenue pour expérimenter ce cadre de travail destiné à mobiliser et à coordonner l'ensemble des interventions liées à son champ de compétence sur un territoire ciblé.

Cette offre globale de service est complétée par le souhait d'inscrire tout particulièrement les CAF dans une dynamique de territoire. Cette nouvelle démarche s'inscrit dans une volonté d'améliorer la qualité des réponses aux besoins des habitants des communes constituant la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir.

Le partenariat développé depuis plusieurs années, avec les élus, les autres institutions et les acteurs locaux, permet aujourd'hui à la CAF et aux Communes de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir d'asseoir le cadre de cette convention qui constitue un nouveau mode d'approche des territoires par la coordination des acteurs sociaux.

Ella a pour objectif de mobiliser l'ensemble des interventions et des moyens de la Branche Famille et de ses partenaires dans une approche de développement social local.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention territoriale globale permet d'intervenir en cohérence avec les politiques territoriales sur les missions suivantes :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que :

● La réalisation du projet territorial se décline en 3 temps :

- l'élaboration par un travail de concertation ;
- la concrétisation d'actions de développement et/ou d'amélioration ;
- l'évaluation et le bilan.

● Différentes instances sont programmées pour suivre les différentes phases du projet : un comité de pilotage, des groupes de travail thématiques associant les acteurs du territoire.

- La mise en œuvre financière du dispositif et des actions sera assurée conjointement par la CAF, les communes de la Communauté de Communes et d'autres financeurs potentiels.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- La Convention Territoriale Globale doit être signée à titre individuel par chaque commune, dans la mesure où la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir ne s'est pas dotée des compétences enfance/Jeunesse.
- Cette Convention sera renouvelée pour une période de 4 ans, à savoir de janvier 2014 à décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour, 0 contre, Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances,

Vu l'avis de la Commission Sociale, Enfance et Jeunesse,

► **ACCEPTÉ** le renouvellement de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne.

6. – Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat :

La Commune de VEZAC rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Commune de VEZAC estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Commune de VEZAC soutient les demandes de l'AMF par :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat ;
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense ;
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour, 0 contre,

► **SOUTIENT** l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées et sur les conséquences engendrées par la baisse massive des dotations de l'Etat.

7. – Travaux de restauration et de mise en valeur intérieure de l'église de VEZAC :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de commencer la première tranche de travaux de restauration et de mise en valeur intérieure de l'église Saint-Urbain de VEZAC au lieu-dit « Le Bourg » à VEZAC, il y a lieu de donner l'ordre à Mme Gaëlle DUCHENE, Architecte du Patrimoine DPLG, demeurant 10b rue Cambourel 46170 CASTELNAU MONTRATIER, choisie comme maître d'œuvre par délibération du 2 septembre 2013, de

lancer la première tranche de travaux en ce qui concerne l'assainissement, la mise hors d'eau et la confortation de l'édifice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour, 0 contre,
▶ VALIDE le lancement de la première tranche de travaux qui comprendra l'assainissement, la mise hors d'eau et la confortation de l'église de VEZAC pour un montant H.T. de **114 992,90 €** dont 14 999,07 € d'honoraires ;

▶ CONFIE la maîtrise d'œuvre à Mme Gaëlle DUCHENE, Architecte du Patrimoine DPLG ;

▶ DEMANDE à bénéficier des subventions nécessaires auprès de la Région Aquitaine, la DRAC et le Département ;

▶ S'EST ENGAGE à inscrire au budget communal une première tranche de travaux programmés en investissement sur l'exercice 2014 et la tranche suivante sur 2015/2016 et ;

▶ MANDATE le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et L'AUTORISE à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

♥ **QUESTIONS DIVERSES :**

▪ Réunions à Vézac :

- . Lundi 30 Juin 2014 à 16 heures : Office de Tourisme Intercommunal Sarlat Périgord Noir ;
- . Lundi 11 Juillet 2014 à 18 heures : Bureau communautaire de la CCSPN.

▪ Réforme des rythmes scolaires :

Audrey SABOUREAU et Sophie COURTY, chargées du dossier sur la réforme des rythmes scolaires, informent que le projet éducatif territorial (PEDT) de la Commune de VEZAC est prêt à être envoyé en fin de semaine à la DSDEN, la DASEN et la DDCSPP.

Un courrier accompagnera ce projet afin de signaler l'intention de la Municipalité de déclarer son accueil périscolaire pour finaliser à moyen terme l'ouverture d'un accueil collectif pour mineur déclaré, ceci lorsque le personnel encadrant aura acquis de l'expérience en ce domaine. Une réunion a eu lieu la veille, lundi 23 juin 2014, pour finaliser les thématiques et les intervenants des temps d'activités périscolaires de chacune des personnes concernées en premier lieu : Lydie BISCARAT et Marlène LABONNELIE (agents communaux), entre 15 heures 30 et 16 heures 30 les jours scolaires à compter de la prochaine rentrée scolaire 2014/2015. La semaine hebdomadaire durant le temps scolaire s'étalera dorénavant sur 4 jours et demi : *lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi*.

▶ Ateliers de loisirs créatifs, activité proposée par Lydie BISCARAT.

▶ Ateliers Eveil Corporel et relaxation, activité proposée par Marlène LABONNELIE et ponctuellement accompagnée par Valérie ARDILLEZ-GOURVAT, danseuse et chorégraphe, diplômée d'Etat en danse contemporaine.

▶ Eveil sportif pour les maternelles : activité proposée par ESL 24 motricité et Baby Judo, activité encadrée par Laurence ROCHES, Professeur agrée au Dojo de Sarlat-La Canéda (diplômée universitaire en activités physiques et sportives bac + 4/brevet d'Etat de Judo).

▶ Parcours de découverte musicale, activité proposée par Wilfried DEURRE, musicien professionnel, association le chant du Moineau ; atelier suivi et développé par Marlène LABONNELIE.

▶ Espace de détente : matériel éducatif (jeux de construction, livres, jeux de société ...).

▪ Projet de contrat d'alimentation en gaz :

Patrick SINGIER distribue pour information le compte-rendu de la réunion qu'il a eu le 14 Mai dernier avec le Maire, le SDE 24 et la société ANTARGAZ. La présentation du projet au Conseil Municipal interviendra dans le courant du mois de Septembre prochain. Un courrier sera envoyé à tous les foyers de la Commune et une réunion publique sera organisée par la suite. Affaire à suivre.

▪ Compte-rendu Commission culture, sports, loisirs et vie associative :

Philippe CHAULET apporte des idées nouvelles de manifestations sportives qui pourraient avoir lieu à l'avenir sur Vézac : Proposition d'un évènement sportif annuel comme le font d'autres communes voisines, où se réunissent des personnes bénévoles, en faisant appel entre autres aux associations locales et aux treize communes adhérentes à la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir.

Réflexion à une manifestation sportive qui aurait lieu sur le stade municipal au lieu-dit « *Les Magnanas* », en utilisant les sanitaires et vestiaires à proximité, en concertation avec le Club Canin du Périgord Noir. Affaire à suivre.

▪ Proposition d'Agenda commun :

Trois étapes sont nécessaires avec une 1^{ère} utilisation :

- 1) création de son adresse e-mail
- 2) demande de partage de son agenda avec l'agenda commun
- 3) validation de la demande de partage de l'agenda commun avec le sien.

Le schéma d'utilisation expliqué par Alain BOYER a été remis aux élus.

▪ Achat d'un ordinateur portable :

Il a été décidé de renouveler l'ordinateur au bureau des adjoints qui servira également pour la commission *communication*. Les propositions de modèles de matériel avec les prix ont été fournies aux élus. Le mandat est confié à Alain BOYER pour l'acquisition d'un ordinateur portable le mieux adapté, surtout plus performant pour les besoins du service.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20 heures 30.